



Association membre du Groupe de travail des Personnes associées et consultées du PLU

à **Monsieur F. CHOUAT**
Premier Adjoint au Maire,
Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne

copie : **Direction Générale Adjointe du Développement Urbain**

Objet : **Extension du Port Autonome de Paris**

Monsieur,

Lors de la dernière réunion des Membres du Groupe de travail des Personnes associées et consultées du PLU qui a eu lieu le 2 juin 2004, le représentant de la DDE, à l'occasion du tour de table, a regretté que certains projets ne soient pas annoncés, il a ajouté qu'il lui semblait important que tous les projets en instance d'une certaine importance, comme par exemple celui du port autonome, soient mentionnés au diagnostic.

M^{me} Dominique PRADO, représentant la Communauté d'Agglomération, a signalé qu'une étude était en cours sur le transport de marchandises qui concernait un schéma portant sur treize communes.

La représentante du Port Autonome de Paris, tout en disant qu'il n'y avait pas de projet particulier sur la zone portuaire d'Evry, a fait observer que pour faire du report modal sur les voies d'eau, il fallait disposer d'espaces de chargement / déchargement. Elle a ajouté que les sites d'activité étant de moins en moins souvent implantés le long des cours d'eau, le transport utilisant la voie d'eau est forcément multimodal et ne peut se faire sans installations portuaires.

Depuis cette réunion, les choses sont devenues plus précises et lors de réunions publiques récentes, M^{me} Edith MAURIN n'a pas nié que le Port Autonome de Paris ait des vues sur les « terrains Frosio ». Plus récemment, lors de la réunion de débat et de concertation sur le PLU du 11 octobre 2004, elle a insisté sur le fait que le POS permet l'extension.

La nécessité d'extension de la zone portuaire, avec la problématique de la Francilienne, de la Seine et de la voie ferrée, ne doit pas faire oublier la forte volonté exprimée par les habitants et reprise dans les différents schémas directeurs d'aménagement, volonté de protéger et de mettre en valeur le site fluvial. Dans son projet, le PLU affirme une volonté de requalification et d'aménagement des berges de Seine en lieux calmes de détente et de sport, en continuité de Corbeil et avec ce qui existe côté Ris-Orangis.

Nous ne nions pas qu'il soit nécessaire d'utiliser la possibilité de transports offerte par la voie d'eau ; comme il est tout aussi nécessaire de soulager la route, la Francilienne, des transports lourds de marchandises, mais cela ne doit pas se faire si près des agglomérations, et surtout pas sur ce site sensible. Il doit être recherché d'autres endroits pour réaliser cela ; la concertation devrait permettre de trouver des solutions.

Nous nous opposerons fermement, comme nous l'avons déjà fait, à tout projet qui apporterait de graves nuisances (bruit et pollution, rotations des poids lourds apportant ou venant chercher leurs lourds chargements qui transitent par la Seine, dangerosité d'une augmentation du trafic poids lourds sur des petites routes, non continuité de trame verte, etc.).

Le PDU a été mis en place en décembre 2000. Dans le cadre de sa 2^{ème} phase (début 2005 -> mi 2006), le PLD prévoit, entre autres¹, le transfert du routier sur le fluvial. Où en est, sur ce sujet, le Comité de Pôle entre Corbeil, Étioles et Evry et surtout, comment la Mairie se situe-t-elle par rapport à ces projets ?

L'heure étant à la concertation dans le cadre du PLU, nous ne doutons pas de voir se mettre rapidement en place une information suivie d'un débat, d'échanges autour du ou des projets en cours sur le sujet : à quoi destinons-nous les terrains dits « Frosio » ?

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Madame Françoise DELVILLE
Présidente de l'Association EVRY-VILLAGE

¹ Contenu de cette deuxième phase :

TC de proximité

Stationnement

Liaisons douces

Transports marchandises

Articulation avec les projets urbains